



COMMUNIQUÉ PERSONNEL DE GÉRARD DÉZEMPTÉ MAIRE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Le tract de M. JOANNON : une série d'aveux

En septembre 2018, je vous avais indiqué dans un communiqué officiel, les difficultés rencontrées avec deux ex adjoints. M. JOANNON a répondu par un tract dénué de dignité. Mon communiqué ne relate que les faits, sans excès, dans le respect de tous.

Vous pouvez le relire et vérifier.

Mon communiqué ne contient que la réalité, stricte. De l'argent public a bien été prélevé sur le budget de notre Commune et utilisé à d'autres fins. Bien sûr, à mon insu. Bien sûr, si je l'avais appris, j'aurais empêché cela. C'est d'ailleurs pour cela qu'« on » me l'a caché.

Dès lors que je l'ai appris, la Loi me faisait obligation de saisir la Justice, ce que j'ai fait le 25 juin 2018.

Le tract de M. JOANNON (notamment distribué par son beau-père – M. GAUTHIER) constitue en fait une série d'aveux.

La violence déraisonnable des propos (citons : « outrancier, mensonger, manipulation, haine, abject, etc ») est le premier aveu :

« Dès lors que je l'ai appris, la Loi me faisait obligation de saisir la Justice, ce que j'ai fait le 25 juin 2018. »

« Il a même parfois fait précéder sa signature de la mention « bon à payer », ajoutée de sa main. »

il tente ainsi de distraire votre attention de ses agissements fautifs et du non-respect de la Loi.

Cet aveu est complété par une énorme contre-vérité : M. JOANNON contredit la Loi en affirmant que le Maire « *est seul habilité à donner l'ordre **d'engager les dépenses*** ». De par la Loi, c'est faux, bien sûr. Comme dans toutes les communes de France, dans le cadre des Lois et règlements, par arrêté n°104/2014 du 29 mars 2014, **j'ai donné délégation à tous les Adjointes pour signer toutes les pièces comptables**, donc les **engagements**, comme les factures. C'est d'ailleurs grâce à cette délégation que M. JOANNON a signé des factures pour les faire payer illégalement en les faisant passer directement à la comptabilité de notre Commune (bien sûr sans me le dire).

Il a même parfois fait précéder sa signature de la mention « bon à payer », ajoutée de sa main.

Une parenthèse pour ajouter que M. JOANNON n'a ni gêne, ni pudeur lorsqu'il parle de « propagande [...] sur papier glacé [...] financée par vos impôts » alors qu'il a fait payer, rien qu'en 2017, 1030 litres de bière et plus de 150 bouteilles de vins en cachette (pour se faire bien voir au Club de Basket). Plus d'un mètre cube de bière, bue et/ou revendue ? Cette bière qu'il a fait payer sur fonds publics, pouvait-il ignorer sa destination ? Pouvait-il ignorer que des repas ou de la nourriture payés par ses largesses (sur l'argent des autres, le vôtre) étaient revendus par des personnes non habilitées à manier les fonds publics, ce que la Loi interdit. M. JOANNON, qui se vante d'être Cadre Supérieur dans une Collectivité ne pouvait pas l'ignorer.

En outre, il ose parler de notre Directeur de Cabinet « *grassement payé* ». Le Directeur de Cabinet est payé de façon juste. Ce Directeur est compétent, sort de la Haute Ecole des Avocats Conseils de Versailles que M. JOANNON

n'a jamais intégrée et n'aurait pu voir que de l'extérieur. Donc, d'un niveau jamais atteint par M. JOANNON, qui ne s'est d'ailleurs jamais lui-même interrogé sur le niveau de ses revenus par rapport à ses incompétences et à ses fautes.

Quant aux propos empreints de méchanceté et de petite haine malveillante de M. JOANNON concernant Katia SERRANO, adjointe, qui travaille et se dévoue sans limite pour le bien commun, ils ne font que le déshonorer davantage. L'honneur étant une denrée rare de nos jours pour ceux qui en ont peu, je l'invite donc à la modération

Mais **les plus beaux aveux** tiennent dans la phrase de M. JOANNON : « *de quelles factures parle-t-on ? Il s'agit de factures d'un montant avoisinant les 15 000 € pour une période allant de 2014 à 2018 (pour rappel, le budget annuel de notre Commune est de 15 millions d'euros).* » Cette phrase comporte 3 erreurs ou 3 contre-vérités.

Aveu évident : c'est bien connu, tout coupable tente de minimiser sa faute. C'est même enfantin et irresponsable.

Pour M. JOANNON, 15 000 euros sur 15 millions, ce n'est pas grave. Ainsi, selon M. JOANNON, détourner 1/1000^e des fonds de notre budget de leur objet voté par le Conseil Municipal, ne serait donc pas si grave. Tenter de se disculper ainsi en effaçant une faute constitue bien un aveu. Avec un tel raisonnement, un braqueur qui vole 100 000 euros, ou 10 millions d'euros, ou plus, dans une Trésorerie Générale ne commettrait pas d'acte grave puisque le budget de l'Etat dépasse les 1 000 milliards d'euros.

Autre aveu dans l'esprit du « *ce n'est pas si grave* » : il minore la réalité (pour paraître moins coupable ?). Le montant des factures n'est pas de 15 000 euros

« **Ainsi, selon M. JOANNON, détourner 1/1000^e des fonds de notre budget de leur objet voté par le Conseil Municipal, ne serait donc pas si grave** »

mais de 19 877 euros (soit 32,5 % de plus) ! Serait-il, selon ses raisonnements spécieux, 32,5 % fois plus coupable ? Selon l'enquête de la comptabilité municipale, les 19 877 euros de crédits ont été détournés sur les exercices 2016, 2017 et 2018. M. JOANNON affirme que c'est de 2014 à 2018. Donc, entre 2014 et 2015, aurait-il caché d'autres factures par on ne sait quel stratagème que nous n'avons pas (encore) dépisté ?

Aveu supplémentaire de cette phrase révélatrice : aveu d'incompétence (voire d'inconséquence pour quelqu'un qui se prenait pour le Maire). Le budget 2018 de notre Ville n'est pas de 15 millions d'euros comme il le dit, mais de **21 486 281,63 euros** (13 311 831,76 euros en fonctionnement et 8 174 449,87 euros en investissement). À ce niveau-là, c'est plus que de l'incompétence, c'est du dilettantisme. On ne peut pas prétendre gérer les deniers des contribuables quand on est aussi approximatif. Rassurez-vous, de leur côté, des élus sérieux ont veillé à vos intérêts, et notre budget n'a pas diminué de 6 486 281 euros, fort heureusement.

Encore un **aveu implicite** : lorsque M. JOANNON a su que ses agissements étaient découverts, il a adressé sa démission à Mr le Préfet, qui l'a enregistrée le 12 juillet 2018. Soit après le retrait de la délégation intervenu le 30 juin.

Tous ces éléments répondent à certains « fake news » de l'intéressé, même si ce ne sont pas les seuls.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire en mes sentiments très cordiaux et les meilleurs.



Gérard DÉZEMPTE